

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2018.12.04-006 – Conclusion et renouvellement de contrats de droit public

L'an deux mil dix huit, le quatre décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Absent / Excusés: 8
- Nombre de procurations : 8
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2018

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
14 DEC. 2018

Bureau du Courier

Madame Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
SAUX Brigitte		X	FLOIRAC Nicole
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	TURBÉ Roselyne
PONS Annie	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline	X		
SALMON Monique		X	VINCE Bernard
PERROUD Dominique		X	de FRANÇOIS Béatrice
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	VERDIER Marc
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
BARLAND François	X		
SEILLADE Jeannine	X		
BRIC Jean-François	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri		X	PAGADOY Michel
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

DEL.2018.12.04-006 – Conclusion et renouvellement de contrats de droit public

Rapporteur : Madame Rajaa KRATA

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale/Ressources Humaines en date du 21 novembre 2018 ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 21 novembre 2018 ;

Afin de maintenir le niveau de service, il est nécessaire de procéder à la conclusion et au renouvellement de contrats de droit public.

Service Education Enfance Jeunesse:

Renouvellement d'un contrat de droit public dans les conditions suivantes :

- Temps non complet de 31.38/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/indice majoré 316 ;
- Contrat à durée déterminée de huit mois.

Service Entretien/Restauration:

Conclusion de deux contrats de droit public dans les conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/indice majoré 316 ;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

Renouvellement de cinq contrats de droit public dans les conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/indice majoré 316 ;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

Service Urbanisme :

Renouvellement d'un contrat de droit public dans les conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 528/indice majoré 452;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

EMA :

Conclusion d'un contrat de droit public (enseignement instruments à vent / cuivres) dans les conditions suivantes :

- Temps non complet de 0,95/20^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 521/indice majoré 447 ;
- Contrat à durée déterminée de un an.

Le Conseil Municipal

Ayant entendu l'exposé de Madame Rajaa KRATA
Après en avoir délibéré

Pour : 29
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Décide

- d'approuver la conclusion et le renouvellement de contrats de droit public à durée déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer lesdits contrats.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 4 décembre 2018



Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

2000 年 1 月 1 日

2000

0

0

0

0

0

0